- pour les approvisionnements en biens et services canadiens, y compris pour des services d'experts-conseils, de génie, de construction et de l'équipement.
- Stratégies de développement des marchés : de l'aide peut être accordée pour des visites de marchés cibles, la participation à des foires commerciales étrangères et la visite d'acheteurs au Canada et ce, dans le cadre de la stratégie de commercialisation de l'entreprise.
- Activités spéciales : sensibilisation à l'exportation et aide à la commercialisation pour des associations nationales non commerçantes.
- Nouveaux et petits exportateurs : une aide initiale à l'exportation est accordée aux petites entreprises et aux nouveaux exportateurs. L'aide à la formation permet d'être admissible aux Stratégies de développement des marchés.
- Présence à l'étranger : de l'aide à l'établissement de bureaux de vente à l'étranger.
 Cette composante du programme est présentement suspendue.

Accord canado-américain de partage de la production de défense

Cet accord permet aux manufacturiers canadiens de faire concurrence aux entreprises américaines pour fournir à l'armée des États-Unis des approvisionnements et des services en matière de défense.

Aux termes de ce programme, les entreprises canadiennes peuvent être réellement compétitives puisque, dans la plupart des cas, le gouvernement des États-Unis renonce aux droits de douanes et au *Buy America Act* (Loi sur l'achat américain). Ce programme a pour objectif de faciliter l'accès des entreprises canadiennes aux marchés américains. Par contre, il ne fournit pas d'aide financière. Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler le (613) 996-1816.

Accord de partage du perfectionnement de défense

Ce programme, qui accompagne le précédent, offre une aide financière. Lorsqu'il s'agit de projets approuvés, les entreprises canadiennes reçoivent 100 p. 100 des frais de recherche et de développement destinés à des projets militaires américains. Les fonds sont fournis par le *U.S. Department of Defense Agency* et, jusqu'à 50 p. 100, par le gouvernement canadien dans le cadre du Programme de productivité de l'industrie de la défense (PPID). Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler le (613) 996-1816.

Programme des grains et des oléagineux

Au titre de ce programme, les entreprises et les particuliers qui s'intéressent à l'expansion des marchés, à la commercialisation, à la manutention et au traitement des grains et des oléagineux, peuvent obtenir des renseignements, de l'aide et des conseils. L'aide est apportée sous la forme de garanties de crédit foumies par le gouvernement pour les ventes à l'exportation et d'un programme de développement de marché qui comprend des missions commerciales et la diffusion d'informations sur les possibilités de vente. Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler le (613) 996-8324 poste 6644 ou 6640.

Financement des exportations

Le Ministère participe activement à l'élaboration de politiques et à la dimension opérationnelle des institutions de financement que sont la Société pour l'expansion des exportations, l'Agence canadienne de développement international, la Corporation commerciale canadienne et les institutions internationales de financement. De nos jours, ce financement joue un rôle crucial dans la promotion des exportations canadiennes. Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler le (613) 996-6213.

Permis et contrôles des exportations

Le Ministère sensibilise les exportateurs aux dispositions de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, et il examine et approuve ou refuse les demandes de licences d'exportation. Le Ministère définit également la politique concernant le contrôle des exportations en matière de sécurité nationale, de politique étrangère ou d'approvisionnement. Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler la Direction du contrôle des exportations au (613) 996-2387.